

COMPRENDRE LES FONDAMENTAUX DES AUTORISATIONS D'URBANISMES DE A À Z

Acquérir une méthodologie complète sur la marche à suivre en matière
d'autorisations d'urbanisme

1 JOUR, 7 HEURES

GESTION TECHNIQUE

CODE : GTE50

Objectifs de la formation

- Connaître de façon exhaustive chaque étapes de la demande d'autorisations d'occupation des sols (permis de construire, d'aménager, déclaration préalable...)
- Comprendre les nouveaux processus d'instruction des autorisations

Animée par

- DIDAY Florence
Avocat,
CABINET D'AVOCATS LEGITIMA

Public concernés

- Responsable d'un Service Urbanisme et/ou Aménagement ; Juriste et autre spécialiste nommé au sein d'un Service d'Urbanisme ; Aménageur public

Dates

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Analyser les champs d'application des autorisations d'urbanismes

- Comprendre les principes posés par le code de l'urbanisme pour appréhender les travaux et aménagements soumis à autorisation : le permis de construire, le permis d'aménager, la déclaration préalable, le permis de démolir
- Mode d'emploi du mécanisme de la fusion des autorisations d'urbanisme et la de gestion des autorisations soumises à d'autres législations (autorisations d'exploitation commerciale, installations classées...)

Comprendre le regroupement des procédures de délivrance des autorisations d'urbanisme

- Analyser le tronc commun de règles
- Comprendre le rôle des autorités compétentes pour délivrer et instruire les autorisations d'urbanisme
- Appréhender les formalités de dépôt des demandes
- Connaître les obligations d'enregistrement et de publicité

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Modalités pédagogiques

- Un questionnaire préalable sera envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques, et sera transmis au(x) formateur(s) avant la formation
- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants
- Les formations sont déroulées en présentiel ou en classe virtuelle et étayées, chaque fois que cela est pertinent, d'études de cas et de mise en pratique ou en situation
- Un formulaire d'évaluation du formateur et du déroulé du programme suivi sera proposé aux participants à la fin du stage

à la charge de la collectivité ou de l'EPCI et assurer le respect des délais

- Savoir évaluer les délais d'instructions et répertorier les conditions de leur modification, les modalités de computation et les facultés de demander des pièces complémentaires
- Connaître les règles spécifiques à chaque autorisation de construire

Sécuriser les décisions relatives aux autorisations d'urbanisme

- Savoir distinguer les autorisations tacites, expresses et les refus
- Connaître les modalités d'entrée en vigueur et le caractère exécutoire

Mettre en œuvre des autorisations d'urbanisme

- Identifier les modalités d'affichages des autorisations et leurs incidences
- Savoir assurer le suivi de la mise en œuvre des autorisations d'urbanisme,
- Maîtriser les formalités d'achèvement des travaux
- Savoir mettre en œuvre le contrôle de la conformité des travaux
- Présentation de quelques éléments de contentieux :
- Le retrait, le délai de recours, la notification des recours, etc.

Le certificat d'urbanisme

- Connaître les deux catégories de certificat d'urbanisme et les enjeux liés à leur délivrance,
- Savoir instruire et délivrer un certificat d'urbanisme

